

DOSSIER DE PRESSE

FORUM DE LANCEMENT

Le samedi 12 avril 2014 à Tourcoing

**BIEN VIEILLIR
DANS LE NORD**
**ENSEMBLE, TROUVONS
LES RÉPONSES DE DEMAIN !**



SOMMAIRE

➤ Communiqué de presse

➤ Le Bien Vieillir au cœur des préoccupations en 2014

⇒ Focus sur : la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement

⇒ Focus sur : le programme MonaLisa

➤ Le Département du Nord prend soin de ses aînés

⇒ Focus sur : le Fonds Départemental à l'Innovation pour les Personnes Âgées et pour les Personnes en situation de Handicap

⇒ Focus sur : le projet culturel en établissement d'hébergement pour personnes âgées

⇒ Focus sur : l'aide à l'aménagement du logement, AAL 59

➤ La démocratie participative, préambule des politiques départementales

➤ Le Forum de Lancement, samedi 12 avril 2014

Contact presse :

Sarah PHILIPPE - Attachée de presse

06 82 05 08 69 / 03 59 73 66 89

sarah.philippe@cg59.fr

Invitation presse

Grande concertation sur le « Bien vieillir » dans le Nord

Patrick KANNER, Président du Conseil général du Nord,
Jacques MARISSIAUX, Vice-président du Conseil général du Nord
en charge des Personnes Âgées,

sont heureux de vous convier au
Forum de lancement des ateliers citoyens départementaux
le samedi 12 avril 2014 à 9h30

Studio national des arts contemporains - Le Fresnoy - Tourcoing

En présence de :

Arnaud DEGORRE, Directeur adjoint de l'INSEE Nord-Pas-de-Calais
Pascaline CASSAGNAUD, gériatre au centre Mémoire du CHRU de Lille
Nicole GADREY, sociologue

Dans le Nord, près de 500 000 personnes sont âgées de 60 ans et plus, soit 19,2% des Nordistes. Le Département du Nord souhaite cette année, à travers l'organisation de neuf grands rendez-vous avec les nordistes, porter un autre regard sur le vieillissement et aborder la question du « Bien vieillir » dans le Nord.

Des thèmes comme **l'habitat intermédiaire**, la **silver economy**, la **cohabitation intergénérationnelle** ou encore **la mobilité** seront soumis au débat lors de ces ateliers citoyens départementaux.

Cette démarche - qui s'inscrit dans le débat national sur l'autonomie - permettra au Conseil général du Nord de co-construire un **Plan « Bien vieillir » pour l'automne 2014**, et d'apporter ainsi des réponses adaptées aux nordistes sur ce grand enjeu de société.

Le Bien Vieillir au cœur des préoccupations en 2014

Dans le Nord, près de 500 000 personnes sont âgées de 60 ans et plus, soit 19,2% des Nordistes. Afin de proposer des politiques et des actions adaptées au quotidien de cette population, le Département du Nord a attribué en 2013 une enveloppe budgétaire de 316,4 millions d'euros pour les personnes âgées, dont 185,6 millions d'euros sont consacrés aux 45000 bénéficiaires de l'APA.

Des Ateliers Citoyens Départementaux dédiés au Bien Vieillir

Les Ateliers 2014 sur le thème du Bien Vieillir permettront notamment d'anticiper l'élaboration du prochain schéma, et permettront d'adopter un plan « Bien Vieillir » à l'automne 2014.

Au delà du prisme médico-social, le Département du Nord souhaite, à travers ces Ateliers, porter un autre regard sur le vieillissement et aborder les questions de l'anticipation et de l'adaptation, susceptibles de concerner chaque Nordiste dans son quotidien.

Plusieurs axes seront développés et proposés à contribution :

> **L'adaptation de l'offre d'habitat existante et du logement au vieillissement**

L'allongement de l'espérance de vie et la volonté des personnes de rester à domicile nécessite de réfléchir au développement de solutions intermédiaires innovantes et d'adapter les logements.

> **Citoyenneté, santé, accès à la culture : les clés d'un vieillissement actif**

Le travail de consultation mené auprès du CODERPA notamment a fait ressortir l'importance de la reconnaissance de la personne âgée comme une ressource, et comme un citoyen actif, qui reste impliqué dans la vie sociale et associative de son quartier, ou de son village. Le vieillissement actif doit également être rendu possible par un accès aux soins tout au long de la vie permettant de prévenir et de retarder la perte d'autonomie.

> **« Transports et mobilité : la condition de l'autonomie »**

Une étude conduite en février 2013, insiste sur le rôle déterminant des villes et intercommunalités pour engager une démarche d'adaptation des réseaux de transport à une population vieillissante.

Les démarches d'adaptation de l'espace urbain peuvent cependant aller au-delà en intégrant dans les documents d'urbanismes, des « zones favorables au vieillissement ».

> **Silver economy et innovations technologiques**

Avec le développement de la *silver economy*, des solutions en termes de domotique et de maintien à domicile existent désormais et permettent de développer des activités de service et des entreprises innovantes.

De plus, la création de nouvelles technologies adaptées aux personnes âgées permet l'inclusion numérique de ces dernières et vise à limiter les effets d'une fracture numérique entre les générations, en développant davantage l'utilisation des nouvelles technologies dans les usages de la vie quotidienne des personnes âgées.

> **La lutte contre l'isolement des personnes âgées**

Le Département du Nord a été retenu comme Département test pour la mise en œuvre du programme « Mobilisation Nationale de Lutte contre l'Isolement des Agés » (MONALISA).

Les Nordistes mobilisés : de nombreuses contributions

Du 3 février au 31 mars 2014, la première étape des ateliers citoyens départementaux autour du bien vieillir organisés par le Conseil Général du Nord, a été de donner la parole aux Nordistes.

En amont du forum d'ouverture et des ateliers citoyens, trois espaces de contributions ont déjà alimenté les réflexions :

- Onze réunions dans les territoires, à la rencontre de 330 acteurs issus de 245 structures (CLIC, Centres Sociaux, associations, clubs de seniors, bailleurs sociaux, maisons de quartiers, entreprises liées à la « silver économie », élus). Leur connaissance et leur expérience des enjeux ont été recueillies pour préciser les thématiques des ateliers
- 51 contributions sur le site jeparticipe.lenord.fr et 62 commentaires sur la page Facebook du Conseil général
- 1060 réponses au questionnaire sur le Bien vieillir dans le Nord.

L'ensemble des grands enjeux évoqués sont regroupés en sept thématiques :

1. L'habitat : bien vieillir, mais où ?
2. Prévention, anticipation, concertation
3. L'accompagnement des aînés
4. Lutter contre les isolements
5. Citoyenneté, sociabilité, dignité
6. Silver economy et technologies numériques

Un contexte national porteur

Le travail départemental sur le Bien Vieillir s'inscrit dans le cadre des discussions et des débats autour du projet de loi de programmation et d'orientation pour l'adaptation de la société au vieillissement. Les Ateliers Citoyens Départementaux devront également prendre en compte les actions menées dans le cadre du dispositif Monalisa, expérimenté par le département du Nord.

FOCUS SUR...

la loi d'orientation et de programmation pour l'adaptation de la société au vieillissement

'Alors que 25% des Français ont plus de 60 ans aujourd'hui, proportion qui atteindra 30% en 2060, le gouvernement lance une mobilisation de la société toute entière autour de cette « révolution de l'âge ». L'allongement de la vie est un progrès considérable, qui génère de nouvelles exigences de solidarité et constitue aussi une opportunité économique réelle, susceptible de créer des milliers d'emplois dans les prochaines années. Il faut se préparer à cette réalité nouvelle dès à présent.

Le gouvernement a fait le choix d'une loi d'orientation et de programmation inscrivant la totalité de la politique de l'âge dans un programme pluriannuel et transversal. Celle-ci s'adresse aussi bien au retraité actif, qui souhaite continuer à s'investir dans la vie de la cité, qu'à la personne âgée qui commence à ressentir une fragilité et à la personne en perte d'autonomie qui doit pouvoir bénéficier de la solidarité nationale.

Le gouvernement a ainsi pour ambition d'améliorer la vie quotidienne de l'ensemble des âgés :

- en permettant une meilleure anticipation de la perte d'autonomie, avec un recours facilité aux aides techniques pour les âgés plus modestes, grâce au développement d'actions collectives de prévention au niveau local, et grâce à une meilleure coordination autour des âgés, comme le prévoit la Stratégie Nationale de Santé ;

- en favorisant l'adaptation de la société au vieillissement, avec la prise en compte des besoins des personnes âgées dans les politiques locales de déplacement et d'habitat, le lancement d'un plan d'adaptation de 80.000 logements d'ici 2017, avec la création d'un « forfait autonomie » pour les foyers-logements (rebaptisés « résidences autonomie »), la création d'un volontariat civique senior et une meilleure protection des droits et libertés des âgés en situation de vulnérabilité ;

- en prévoyant un accompagnement mieux adapté en cas de perte d'autonomie, grâce à un « acte II » de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) à domicile. Les montants- plafonds de l'aide seront relevés et les restes à charge seront réduits pour faire face aux besoins d'accompagnement les plus lourds. S'y ajoute la création d'une aide au « répit » pour les aidants familiaux.

Par ailleurs, pour les âgés en maisons de retraite médicalisées, le projet de loi pose les jalons d'un second temps législatif, autour des objectifs de réduction du reste à charge des résidents, d'une plus grande transparence des tarifs, ainsi que d'une simplification du système de tarification actuel.

Le financement des mesures contenues dans ce projet de loi reposera sur les 645 M d'euros de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA), créée en 2013 à cet effet. Ainsi, la CASA répondra bien à sa vocation et sera affectée à la politique de l'âge dès 2015.

Cet avant- projet de loi a été enrichi et nourri par deux mois de concertation, à laquelle ont participé tous les acteurs institutionnels et de terrain, faisant preuve d'un engagement remarquable, à la hauteur de l'attente de la société face aux enjeux de la transition démographique. Après examen au CESE, le projet de loi sera inscrit à l'ordre du jour du conseil des ministres du 9 avril, ce qui permettra au Parlement de l'examiner au printemps en vue d'une adoption définitive d'ici la fin de l'année 2014.'

FOCUS SUR...

le dispositif Monalisa : Préconisations pour une MOBilisation NAtionale contre l'ISolement des Âgés

Isolement et solitude : un mal français

La population des personnes en situation d'isolement relationnel est composée pour un quart de personnes âgées de plus de 75 ans, soit environ 1,2 million de personnes. Lutter contre cet isolement social suppose d'encourager la participation des citoyens et acteurs locaux volontaires pour développer la création de lien social avec les personnes fragilisées.

Déployer des « équipes citoyennes » pour cette mobilisation

La mobilisation nationale consiste pour les nombreuses parties prenantes à faire cause commune pour mener un programme d'émergence et de déploiement d'« équipes citoyennes » à la hauteur des enjeux. Une « équipe citoyenne » est composée de citoyens bénévoles qui s'associent pour agir ensemble contre la solitude et l'isolement des personnes âgées. La charte Monalisa permet aux « équipes » de se reconnaître et de s'inscrire dans cette cause commune.

Les équipes peuvent compter sur un référent qui leur facilite l'accès au réseau Monalisa, de repères de pratiques, à un parcours de formation et à une animation en réseau.

Les parties prenantes de Monalisa sont les associations, les collectivités territoriales, les CCAS, les caisses de retraite primaires et complémentaires, les mutuelles, la CNSA, l'Agence du service civique et toute autre personne morale sans but lucratif. La mobilisation nationale est un mode de coopération intégré et durable.

Faire cause commune

Les parties prenantes de Monalisa s'engagent :

au niveau local, à contribuer au signalement et à l'orientation des personnes en situation d'isolement, au soutien des situations complexes, à l'orientation des candidats bénévoles, à la veille sur les territoires, à la mise à disposition de moyens et à la mise en place ou au soutien des équipes.

- au niveau départemental, à construire une vision partagée des besoins, des moyens disponibles, des actions prioritaires à entreprendre, des résultats des actions entreprises et des actions correctives à envisager.

- au niveau national, à promouvoir auprès du grand public l'engagement de la société civile et des citoyens eux-mêmes, ainsi qu'à porter la lutte contre l'isolement des âgées au-devant de la scène publique comme un enjeu majeur et d'unité nationale pour mieux « vivre et faire société ensemble » entre les générations.

Une expérimentation préalable

Le lancement national du dispositif a eu lieu le 27 janvier dernier à Metz : huit départements expérimentent ce dispositif innovant avant sa généralisation à l'ensemble du territoire : la Creuse, le Gard, la Gironde, la Moselle, le Lot, la Nièvre, le Val-de-Marne et le Nord.

Le Département du Nord prend soin de ses aînés



Le Département du Nord s'attache à proposer aux personnes âgées et à leurs aidants les solutions les plus diversifiées, en fonction des besoins de chaque personne. Il propose de nombreuses aides aux âgés, auxquelles viendront s'ajouter les propositions des Nordistes à l'issue de la concertation départementale.

Le Schéma départemental « Personnes âgées 2012-2015 »

Le 26 mars 2012, le Conseil général a adopté à l'unanimité trois schémas à destination de l'Enfance, de la Jeunesse, des Familles, des Personnes en situation de handicap et des Personnes âgées.

Pour les personnes âgées, les trois orientations stratégiques du nouveau schéma d'organisation sociale et médico-sociale en leur faveur, piloté par Jacques MARISSIAUX, Vice-président du Conseil général, sont l'amélioration de la connaissance des besoins et des attentes, l'accès aux droits et le développement des réponses de qualité en matière de compensation de la perte d'autonomie.

> La territorialisation des politiques « personnes âgées » via la création des pôles autonomie au sein des Directions Territoriales de Prévention et d'Action Sociale

Le Département du Nord s'est engagé à territorialiser ses politiques en faveur des personnes âgées et en situation de handicap afin de renforcer la qualité du service public et d'asseoir son rôle de chef de file de l'action sociale. Ce projet, priorité de mandat, se traduit par une nouvelle organisation des services et par une clarification du rôle des partenaires sur le territoire.

Le projet permet au Département d'offrir et d'améliorer un service public de qualité au plus près des usagers, de favoriser la mise en réseau des partenaires, de favoriser la cohérence des interventions sociales, médico-sociales et sanitaires, et de promouvoir la prévention de la perte d'autonomie.

Ainsi, les pôles autonomie visent à améliorer l'accueil, l'information et l'orientation des populations dans la proximité, à renforcer l'évaluation pluridimensionnelle des situations pour l'accès au droit et aux services, au delà de l'accès aux prestations et à favoriser une coordination des interventions dans la proximité afin d'éviter les ruptures de parcours et prévenir la perte d'autonomie.



> Le développement d'actions d'information et de prévention à travers les Centres Locaux d'Information et de Coordination (CLIC)

Pour répondre à une ambition de proximité et d'égalité de traitement de l'ensemble des Nordistes de 60 ans et plus, le Département du Nord a souhaité mettre en place une couverture territoriale exhaustive. Aujourd'hui, **30 CLIC sont implantés sur l'ensemble du territoire départemental.**

Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) est **un lieu d'accueil, d'information, de conseil et d'orientation** destiné aux personnes âgées et à leur entourage dans le respect de leur choix de vie.

> Le versement de prestations individuelles : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'APA est une prestation destinée aux personnes âgées de 60 ans et plus, qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Elle peut être versée sous la forme d'un chèque Emploi Service Universel (CESU), le chèque solidarité APA 59, aux personnes qui emploient une aide à domicile.

Il existe deux types d'APA :

- l'APA à domicile permet d'aider la personne âgée à prendre en charge des dépenses qui concourent à son autonomie et sont nécessaires à son maintien à domicile : aide humaine, portage de repas, télé-alarme, adaptation du logement, frais de séjour en accueil temporaire ou accueil de jour, etc.
- l'APA en établissement permet d'aider la personne âgée à acquitter le tarif dépendance de l'établissement.



> Le maintien à domicile

Une majorité de personnes âgées souhaitent rester dans leur logement le plus longtemps possible. Deux dispositifs votés et mis en place par le Département le permettent :

- ⇒ la téléassistance
- ⇒ l'aide à l'aménagement du logement (AAL 59) à hauteur de 1 millions d'euros
- ⇒ le soutien aux services d'aide à domicile

> Les solutions d'hébergement

Favoriser le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent est une priorité pour le Département. Cependant, cette solution ne convient pas à tous. Pour des raisons diverses (problème de santé, solitude, difficulté d'entretien du logement, etc.), on peut avoir besoin de quitter sa maison.

> L'accueil familial

L'accueil familial constitue un mode d'accueil alternatif à l'hébergement institutionnel. 179 personnes ont été accueillies en 2012 dans le Nord.

> L'aide aux aidants

Accompagner les personnes âgées dépendantes, c'est aussi apporter un soutien à leurs proches, qui sont à leurs côtés au quotidien.

Les plateformes d'accompagnement et de répit permettent un accompagnement de la personne malade, un soutien et un répit pour l'aidant ainsi que des activités pour le couple aidant-aidé afin de maintenir et d'améliorer la qualité de vie à domicile.

Chaque plateforme s'appuie sur un accueil de jour de 10 places au moins, où sont proposées différentes prestations à la personne malade, à son aidant et/ou au couple, en fonction de leurs besoins et de leur attentes. Elles s'adressent à tout aidant familial (conjoint ou enfant principalement) s'occupant d'une personne atteinte de maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés ou en perte d'autonomie, fréquentant ou non un accueil de jour.

> Le soutien à la recherche sur les maladies neuro-dégénératives

Le Département a décidé en 2012 d'apporter son soutien à des projets de recherche pluridisciplinaires sur la perte d'autonomie liée aux maladies neuro-dégénératives et plus particulièrement la maladie d'Alzheimer.



Si sur le plan médical, les recherches autour de la maladie d'Alzheimer sont importantes, notamment au CHU de Lille, les chercheurs en sciences humaines et sociales se sont encore peu intéressés aux conséquences de ces maladies sur les patients, leur entourage et la société toute entière.

C'est pourquoi le Conseil général du Nord a inscrit à son projet de mandat 2011-2015 le soutien à la recherche sur les maladies neuro-dégénératives. Trois étudiants en doctorat et trois chercheurs post-doctorants bénéficieront de bourses sur une période de deux à trois ans pour les aider à mener à bien leurs recherches. Une enveloppe totale de 573 000 euros y sera consacrée.

FOCUS SUR...

Le Fonds Départemental à l'Innovation pour les Personnes Âgées

« L'innovation, c'est « le produit d'une initiative individuelle ou collective, en vue de satisfaire un besoin, d'inventer une pratique, de résoudre des points de blocage pour lesquels les systèmes traditionnels ou les normes établies n'apportent pas de réponse satisfaisante ».

J. Lorthiois, *Le diagnostic local des ressources*

C'est l'engagement n°13 du Schéma "Personnes âgées" 2012-2015. Le Fonds départemental à l'innovation soutient des solutions nouvelles aux besoins des personnes âgées.

Le secteur social et médico-social n'a cessé de créer, d'inventer, d'adapter les dispositifs pour faire face à des situations qui ne trouvaient pas de réponses réglementaires. Le plus souvent, ces réponses ont été à l'avant-garde, inspirant les réformes légales intervenues récemment.

Le Département du Nord encourage cet esprit créatif grâce au Fonds départemental à l'innovation (FDI), pour apporter des solutions nouvelles aux besoins des personnes âgées sur les territoires. En 2012, il s'élevait à 150 000 euros.

Les actions financées concernent prioritairement la prévention de la dépendance, la promotion du vieillissement actif, le "mieux être chez soi", l'amélioration de l'accueil des personnes âgées, l'accès aux loisirs et à la culture, le repérage des personnes isolées, etc.

Une visite, un sourire

Retenue lors du dernier appel à projets, "Une visite, un sourire" est une action de solidarité intergénérationnelle portée par l'association Unis-cité. Objectif : améliorer le quotidien des personnes âgées isolées.

Unis-Cité Nord-Pas-de-Calais est une association qui propose aux jeunes de 18 à 25 ans un Service civique de six ou neuf mois, pour se rendre utiles aux autres et contribuer à améliorer la vie en société.

Avec l'action "Une visite, un sourire", les jeunes volontaires accompagnent les personnes âgées fragiles et vulnérables, isolées par l'âge, la perte d'autonomie, la maladie ou la situation familiale, sur trois territoires expérimentaux : les agglomérations de Lille, Dunkerque et Valenciennes.

56 jeunes volontaires en Service civique accompagnent directement 112 personnes âgées isolées repérées par des partenaires (services du Département, CLIC, CCAS, services d'aide à domicile, etc.). Chaque semaine, des binômes de volontaires visitent quatre personnes âgées à leur domicile, pendant deux heures.

Les actions proposées tiennent compte des besoins et des souhaits des personnes : promenades, accompagnement dans des structures (médiathèque, cinéma, club d'aînés, centre social, etc.) ou dans les transports en commun, recherche d'un transport adapté, portage de revues, initiation à l'informatique, ateliers de bien-être, animations collectives, etc.

FOCUS SUR...

Le projet culturel en établissement d'hébergement pour personnes âgées

« Le Département du Nord a initié un dispositif d'aide au développement de projets artistiques et culturels en établissement hébergeant des personnes âgées avec pour ambition de faciliter l'accès des résidents aux pratiques artistiques et culturelles.

Depuis 2002, le Département a subventionné 98 initiatives et consacré plus de 550 000 euros à cette politique. Chacune de ces actions a permis aux personnes âgées de vivre de véritables moments de création artistique avec des artistes, et par la même, des occasions de bien-être et d'épanouissement personnels et partagés.

Ces projets ont également permis, grâce aux journées de valorisation organisées par les établissements lors de la semaine bleue, de prévoir des moments de convivialité avec les familles et autres proches des personnes âgées accueillies.

Avec mes collègues, Françoise POLNECQ, Vice-présidente chargée de la Culture et Jacques MARISSIAUX, Vice-président chargé des Personnes âgées, nous sommes convaincus que la réalisation d'un projet culturel favorise l'ouverture, l'enrichissement collectif et individuel ainsi que le renforcement des liens humains. Le Département souhaite ainsi contribuer à une meilleure qualité de vie des résidents. »

Patrick KANNER, Président du Conseil général du Nord

Sont concernés par ce projet les établissements hébergeant des personnes âgées, quel que soit leur nature et leur statut.

Avec pour objectif de permettre aux personnes âgées d'accéder à une pratique culturelle comme acteur ou spectateur, de favoriser les contacts avec des professionnels et de faire de l'art un outil d'épanouissement, le projet propose plusieurs disciplines : théâtre, lecture, arts plastiques, musique, danse, etc. par groupe de 10 à 15 personnes, pour des résidents volontaires. Les séances se déroulent au sein des établissements, deux heures par semaine en moyenne.

FOCUS SUR...

L'Aide à l'Aménagement du Logement : AAL59

Une majorité de personnes âgées souhaitent rester dans leur logement le plus longtemps possible. Au fil de l'avancée en âge et de la perte d'autonomie, l'adaptation du logement peut devenir nécessaire pour y parvenir. C'est pourquoi le Département du Nord propose un nouveau dispositif : l'Aide à l'Aménagement du Logement (AAL 59).

Des démarches facilitées

L'AAL 59 simplifie l'accès aux nombreux dispositifs d'aides publiques, et s'applique en trois étapes :

- ⇒ Un diagnostic à domicile est réalisé par un ergothérapeute pour formuler des préconisations d'aménagements ;
- ⇒ Les partenaires se chargent eux-mêmes de collecter des devis auprès des entreprises ;
- ⇒ Les partenaires recherchent, en place de la personne, les aides des différents financeurs possibles : l'AAL du Département du Nord entre autres, l'aide de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, celle des caisses de retraite, des mutuelles, des intercommunalités si existantes, etc.

Une prise en charge renforcée

L'AAL 59 est versée directement à la personne pour la réalisation des travaux et permet à davantage de Nordistes aux revenus modestes de se maintenir à domicile.

Outre sa participation à l'AAL, le Département du Nord participe à la prise en charge du diagnostic en ergothérapie et du montage administratif et financier à hauteur de 180 euros, en complément de la participation de l'ANAH s'élevant à 250 euros, aboutissant à un diagnostic gratuit pour les bénéficiaires de l'AAL 59.

Qui est concerné ?

Les allocataires de l'APA âgés de plus de 70 ans et qui disposent de faibles ressources. Il faut également pouvoir justifier de la propriété de son logement pour prétendre à l'AAL 59. Les personnes usufruitières de leur logement peuvent aussi en bénéficier.

La démocratie participative, préambule des politiques départementales

Depuis plus de 20 ans, le Département du Nord associe les Nordistes à la prise de décision politique, avec le Conseil départemental des Jeunes ou encore le Conseil Départemental Consultatif de Développement Social (CDCDS). De plus, rattaché au Département du Nord depuis 2004, le Comité Départemental des Retraités et des Personnes Agées (CODERPA), qui constitue une instance consultative, émet des avis sur les politiques envers les personnes âgées et formule des propositions. Au fur et à mesure des années, le Département du Nord a fait évoluer la démarche pour permettre une concertation encore plus aboutie avec les Nordistes : sont nés les Conseils Cantonaux de Concertation et les Ateliers Citoyens Départementaux, en 2011.

Les ateliers citoyens départementaux sur le « bien vieillir » permettent, cette année, de croiser deux démarches de démocratie participative puisque le CODERPA a participé activement à la mise en place de ses ateliers, a formulé sa propre contribution sur le bien vieillir et sera présent dans les différents ateliers et forums.

Les Nordistes, premiers concernés

Aller plus loin dans la prise de conscience des besoins, solliciter et prendre en compte les idées des Nordistes pour décider de politiques, d'actions plus innovantes et efficaces : tel est l'engagement du Département du Nord à travers la démarche de démocratie participative.

> Impliquer les Nordistes

Chaque individu possède un savoir sur son propre environnement de vie et des idées pour l'améliorer, les Nordistes représentent dès lors une importante ressource dans l'élaboration de l'action publique. C'est pour cette raison que le Département du Nord a choisi d'ouvrir un dialogue constructif avec ses habitants, dans l'optique de favoriser la citoyenneté, la solidarité, le progrès et la responsabilité.

Emblématiques de la nouvelle approche participative des politiques départementales, les premiers Ateliers Citoyens Départementaux ont été organisés en 2011 dans le Nord. Ces ateliers s'articulent autour de deux axes :

- La volonté d'associer les citoyens et les partenaires du Département du Nord sur les politiques menées ;
- le souhait de recueillir la parole et organiser des débats contributifs afin de co-construire ou d'évaluer les politiques mises en place par la collectivité.

Les premiers Ateliers Citoyens Départementaux, qui se sont déroulés de Novembre 2011 à Mars 2012, ont permis de co-construire le Projet Educatif Global Départemental, qui avait été décliné à titre expérimental à la rentrée scolaire 2012-2013.

En 2013, les Nordistes ont ensuite été consultés au sujet de la Mobilité. Covoiturage, trajet domicile-travail, développement et adaptation des infrastructures routières ; autant d'enjeux qui ont été discutés lors des consultations et qui ont abouti à la mise en œuvre du Schéma « Mobilité Liberté 2030 »

Les ateliers citoyens départementaux

> Un partenariat de proximité

Ces ateliers représentent la concrétisation d'un partenariat entre le Département du Nord et les Nordistes. Ce dispositif s'adresse à tous : aux citoyens comme aux partenaires publics et privés du Département. Il permet au Département du Nord de réaliser ses interventions au plus près des intérêts et des projets, mais également au plus près des contraintes des Nordistes.

> Une démarche en 7 étapes

La démarche des Ateliers se présente en sept étapes et répond à trois objectifs :

- Participer à l'élaboration collective de la politique départementale en direction des personnes âgées ;
- Mobiliser et mettre en relation des acteurs pour construire une dynamique départementale, ancrée sur tous les territoires urbains et ruraux ;
- Démontrer que la participation des citoyens est utile et productive.

Etape 1 : Un appel à contribution adressé aux habitants, citoyens et acteurs du Nord

⇒ du 3 février 2014 au 31 mars 2014

Il s'agit de solliciter des témoignages, expériences, réflexions, en vue de définir les thèmes et questionnements à traiter. Les contributions peuvent se faire directement sur le site jeparticipe.lenord.fr, ou par courrier envoyé directement à la Mission Démocratie Participative au Département du Nord.



Etape 2 : Le forum de lancement

⇒ le 12 avril 2014 de 9h30 à 12h30, sur inscription

Il permet de poser le cadre de la démarche, de restituer la synthèse des contributions, de présenter les thèmes et le calendrier des Ateliers Citoyens Départementaux, et de recueillir les inscriptions.

Etape 3 : Les Ateliers Citoyens Départementaux

⇒ du 14 mai au 3 juin 2014, sur inscription

Ils sont organisés au sein des différents arrondissements du Département du Nord. Chaque Nordiste peut y participer. En début de rencontre, une séance plénière sera organisée afin de présenter les différents thèmes de travail. Chaque participant pourra ensuite s'inscrire dans un groupe de réflexion afin d'apporter ses idées sur le thème de réflexion choisi. Ces Ateliers ont pour mission d'aboutir à plusieurs productions, plusieurs propositions afin d'enrichir et de structurer la future politique.

Mercredi 14 mai à 18h30 : Valenciennois

Samedi 17 mai à 9h30 : Avesnois

Mardi 20 mai à 18h30 : Flandre intérieure

Jeudi 22 mai à 18h30 : Métropole lilloise

Samedi 24 mai à 9h30 : Dunkerquois

Lundi 26 mai à 18h30 : Douaisis

Mardi 3 juin à 18h30 : Cambrésis

Etape 4 : Le forum départemental de synthèse

⇒ le 3 juillet 2014

Il a pour objectif d'effectuer une restitution, un croisement et une mise en débat de ce qui est issu des différents Ateliers Citoyens Départementaux. Ce forum aboutira à une synthèse intermédiaire de toutes les productions.

Etape 5 : L'adoption de la politique envisagée - à l'automne 2014

Etape 6 : Mise en œuvre de la politique et des premières actions - dès 2015

Etape 7 : Restitution publique de la politique adoptée

Le Forum de lancement, samedi 12 avril 2014

- 9h00** **Accueil et vidéo** : films de témoignages issu des réunions de mobilisation.
- 9h30** **Chorale Pop Rock Seniors.**
- 10h00** **Ouverture du Forum** par Patrick KANNER, Président du Conseil général du Nord, et Jacques MARISSIAUX, Vice-président du Conseil général du Nord en charge des Personnes Âgées.
- 10h20** **Résultats de l'enquête INSEE**, Nord 2014-2040 : intervention d'Arnaud DEGORRE, Directeur adjoint de l'INSEE Nord-Pas-de-Calais.
- Synthèse** de l'appel à contributions.
- 10h40** **Temps participatif** en groupes : priorisation des enjeux pour les ateliers à venir.
- 11h30** **Interventions** de Nicole GADREY, sociologue, et de Pascaline CASSAGNAUD, gériatre au centre Mémoire du CHRU de Lille.
- 12h00** **Vidéo** : Parcours de Nordiste.
- 12h05** **Conclusion par Patrick KANNER.**
- 12h30** **Chorale Pop Rock Seniors.**
Verre de l'amitié.